

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GOURDON
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet à neuf heures et trente minutes, les membres du comité syndical dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-du-Bel-Air sous la présidence de Monsieur LACOMBE Robert, Président.

Nombre de délégués en exercice : Soixante-trois pour le service des ordures ménagères
Cinquante-deux pour le service assainissement non collectif

Date de convocation du comité syndical : 09 juillet 2025.

Présents :

pour la communauté de communes Cazals-Salviac : RACLOT Francis, PUGNET Didier, SEGOL Pierre, PENCHENAT Régis, RUBINOCCI Hervé (pouvoir), LLEIDA Maryse, TAILLADE Robert, JOUHANNEAU Sylvia, THEULET Guy, LABORIE Georges, MELINE Philippe, GIBERT Sébastien ;

pour la communauté de communes des Causses de Labastide-Murat (compétence déchets uniquement) et les communes de son territoire (pour le SPANC) : SABATHE Jean-Paul, DAGNEAUX Stéphane, BONHOMME Michel, DARRAS Jérôme, ESTEVENON Luc (pouvoir), COUDERC Joël, DUBOIS Claude-Henri, GUITARD Marie-Françoise, DELBERT Jean-Jacques ;

pour la communauté de communes Quercy-Bouriane : GAYDOU Gérard, ASTORG Gilles, CARMEILLE Gilbert, MOUDEN Patrick, LAVAL Jean-François (suppléant), BESSIERES Éric (suppléant), LACOMBE Robert (pouvoir), SALANIE-BERTRAND Martine, NADAL Gérard, ROSSIGNOL Dominique, SOURZAT Annie, PIERS Edith (suppléante) ;

pour Cauvaldor (compétence déchets uniquement) : SELEBRAN Jean-Robert, RANOUIL Philippe, BISCHOFF Jean-Loïc, PRIE Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés et pouvoirs : FLORENTY Kévin (pouvoir à RUBINOCCI Hervé), BALDY Christine, MENETRIER Florence, BIRONNEAU Josiane, CAVALIE Philippe (pouvoir à ESTEVENON Luc), RAULET Régine, LAPLACE Paulette, GUEGUEN Cécile, DELCLAU Philippe, CHARBONNEL Fabienne (représentée par son suppléant), MAGOT Stéphane (représenté par son suppléant), LAUMAILLE Fabrice, CAZELOU Romain (représenté par sa suppléante), MALBEC Bernadette, RIVIERE Sandrine, LAFAGE Florence, AMARE Pierre (pouvoir à LACOMBE Robert), Madame PETIT (DGFIP)

Absents : BLEY Serge, CLAUDY Philippe, ROUQUIE Christian, DE TOFFOLI Patrick, CARRIERES Lionel (pour la partie SPANC), LALANDE Fabienne, LAGARDE Édith, CREMON Laurent, DEVIERS Patrick, DUBOIS Roseline, ANGELIBERT Pascal, LASCOMBES Éric, BOIT Guy,

En présence de : LEPOINT Jacqueline, 1^{er} adjoint au maire de Saint-Germain-du-Bel-Air, ESCORNE Coralie et PONS Myriam agents du SYMICTOM.

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Guy THEULET est nommé secrétaire de séance.

PV du 24 JUILLET 2025

Le Président remercie la commune de Saint-Germain-du-Bel-Air pour son accueil et donne la parole au Maire, Monsieur Patrick Labrande, pour la présentation de sa commune.

Le Président donne lecture du mail de remerciements de la part du Président de Cauvaldor suite au prêt d'un véhicule de collecte par nos services durant quelques semaines. En effet, victime d'un défaut d'assurances, comme toutes les collectivités assurées auprès de Pilliot, leur flotte de véhicule était à l'arrêt. Afin de maintenir le service public indispensable, la solidarité entre collectivités s'est organisée.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MARS 2025.

Le Président propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2025 transmis par mail le 27 mars 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

MÊME SÉANCE

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL.

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président du SYMICTOM du Pays de Gourdon a reçu délégation d'une partie des attributions du comité syndical dans les conditions fixées par 2020-2-1 du 24 septembre 2020.

En conséquence, le Président informe le comité syndical des décisions suivantes prises conformément à la délégation :

Dépenses :

- Agents contractuels pour le remplacement des absences maladie et temps partiels :

Mois	Nombre d'agents	Nombre d'heures	Coût en €
Mars	6	634.92	12 738.25 €
Avril	5	430.41	8 528.56 €
Mai	6	378.00	7 566.01 €
Juin	5	521.67	10 134.55 €

- Signature d'une convention tripartite avec la cité scolaire Léo Ferré de Gourdon et le Département du Lot pour la mise à disposition gratuite d'un composteur digesteur GG-50S à titre expérimental ;
- Achat terrain à Rocamadour – commune de Rocamadour : 6 868.68 €
- Frais notariés - maître Beaujean à Gramat : 1350 €
- Engagement honoraires mission de coordinateur SPS chantiers Montcléra – Gourdon et Rocamadour – Sté Présents - Gourdon : 7 049 €
- Paiement du véhicule BOM 26 tonnes – UGAP : 233 085.44 €
- Changement automate distributeur carburant -MP Services : 7 022.40 €
- Raccordement cuve bio100 – MyHomeElec Cazals : 1 340.55 €
- Conversion 4 véhicules au B100 – Faurie Quercy Fontanes : 12 840 €
- 90 Containers 750 litres – CRAEMER : 11 337.40 €
- Commande 3 récup 'verre – SYDED : 5 737.32 €
- Mise en conformité bâtiment Gourdon – Sonelec Gourdon : 607.15 €
- Honoraires consultation marché Assurances pour 2026 – M. Boisserie / 2000 €

PV du 24 JUILLET 2025

- Engagement travaux bâtiment ZA Montcléra :
 - Étanchéité toiture – Étanchéité 47 : 11 751 €
 - Travaux maçonnerie – Brondel frères : 5 424 €
 - Réfection façade – Application 46 : 2 880 €
- Achat Équipements de protection individuelle :
 - Lot affûtage Cazals : 6 002.96 €
 - Monteil vêtements Brive : 2 909.16 €

Recettes :

- Remboursement IJ assurance statutaire – CNP : 16 104.99 €
- Participation de la communauté de communes Cazals-Salviac / changement automate : 2 796 €
- Soutien à la communication – Refashion : 2 500 €
- Remboursement / km et loyer batterie Zoé – Diac Lease&Co : 1 394.06 €
- Cession containers cassés – Paprec Fontanes : 1 220 €
- Vente ferrailles (barres de containers cassés) – RBVL Pescadoires : 297 €

Le comité syndical prend acte.

MÊME SÉANCE

N° 2025-3-1 - ADMISSION DE CRÉANCE ÉTEINTE AU BUDGET PRINCIPAL.

Le Président informe l'assemblée de la transmission par le comptable public d'une demande d'effacement de dette pour une entreprise. Cette dette d'un montant de 129 € concerne la redevance spéciale de l'année 2022.

Suite au jugement du 20 mars 2023 du Tribunal de commerce de Cahors prononçant la clôture pour insuffisance d'actif, le syndicat se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu la demande transmise par le comptable public en date du 14 mars 2025,

Considérant que les décisions juridiques s'imposent à la collectivité,

Le Président propose d'approuver l'effacement de la créance d'un montant 129 € par mandatement sur le compte 6542, les crédits nécessaires sont disponibles au budget principal 2025.

Le comité syndical, après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'effacement de la créance d'un montant 129 € par mandatement sur le compte 6542.

MÊME SÉANCE

N° 2025-3-2 - SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Suite aux différents départs de personnel au cours de l'année 2024 et aux avancements de grade, le Président informe l'assemblée que le comité social territorial (CST) a été saisi pour la suppression de quatre postes désormais vacants. En parallèle le Président indique qu'il conviendrait de créer 2 postes pour le remplacement de 2 agents.

PV du 24 JUILLET 2025

Le Président propose, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- De supprimer les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (28h / semaine) ;
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (26h / semaine) ;
 - 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet ;
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (28h / semaine).

- De créer les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet (28h / semaine).

Le comité social territorial a rendu des avis favorables lors des séances du 15 mai 2025 et du 08 juillet 2025.

Au vu des propositions ci-dessus, le Président propose d'actualiser, au 1^{er} septembre 2025, le tableau des effectifs du syndicat comme ci-dessous :

Emplois Permanents	Catégorie	Postes ouverts	Postes pourvus	Temps de travail h.
<i>Service Technique :</i>				
Agent de maîtrise	C	1	1	35h00
Agent de maîtrise	C	1	1	28h00
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	7	7	35h00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	5	5	35h00
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	04h30
Adjoint technique territorial	C	9	9	35h00
Adjoint technique territorial	C	1	1	21h00
<i>Total service technique</i>		26	26	
Emplois Permanents	Catégorie	Postes ouverts	Postes pourvus	Temps de travail h.
<i>Service Administratif :</i>				
Attaché principal	A	1	1	35h00
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	35h00
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35h00
<i>Total service administratif</i>		3	3	
Total des effectifs		29	29	

Monsieur Laval demande sur quels emplois seront recrutés les agents ?

Le Président indique qu'il s'agit de chauffeurs-ripeurs. A ce jour, nous ne recrutons pas sans permis poids-lourds et FIMO valide.

Myriam Pons précise que sur les 26 agents du service technique, deux postes seront à supprimer dans les prochains mois (1 départ à la retraite et 1 départ à la retraite pour invalidité suite à un accident de travail).

Madame Sourzat demande si le nombre d'agents va changer.

Myriam Pons indique que le nombre passera à 24 après saisine du CST et nouvelle délibération du comité syndical. Les deux postes seront à supprimer car le recrutement de deux agents a déjà eu lieu afin de pallier les absences.

PV du 24 JUILLET 2025

Le Président indique que les optimisations des tournées par Coralie permettent d'optimiser le nombre d'agents en maintenant la qualité du service.

Le comité syndical après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les propositions du Président et décide de :

- Supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :
 - o 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (28h / semaine) ;
 - o 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (26h / semaine) ;
 - o 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet ;
 - o 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28h / semaine) ;

- Créer les postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :
 - o 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;
 - o 1 poste d'agent de maîtrise à temps non complet (28h / semaine).

- Adopter le tableau des effectifs tel que présenté.

MÊME SÉANCE

N° 2025-3-3 - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SYDED DU LOT.

Le Président rappelle les délibérations du 24 septembre 2020 et du 05 mars 2024 portant désignation des délégués au SYDED du Lot pour la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés et la compétence assainissement.

Suite à la démission du 1^{er} vice-président Gilles Vilard, il convient de désigner de nouveaux délégués pour siéger au sein des instances du SYDED du Lot. Le Président propose de nommer les membres du Bureau suivants :

Pour la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au SYDED du Lot :

- Monsieur Pugnet Didier, actuellement suppléant, délégué titulaire ;
- Madame Salanié-Bertrand Martine déléguée suppléante.

Pour la compétence : assainissement au SYDED du Lot :

- Monsieur Estevenon Luc, 1er vice-président, délégué titulaire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, procède, à l'unanimité, à la désignation des délégués du SYMICTOM au SYDED du Lot, comme ci-après :

Pour la compétence : traitement des déchets ménagers et assimilés :

- M. PUGNET Didier, titulaire
- Mme SALANIÉ-BERTRAND Martine, suppléante

Les délégués sont désormais les suivants :

- | | |
|--------------------------------|--|
| - M. LACOMBE Robert, titulaire | - M. PENCHENAT Régis, suppléant |
| - M. ESTVENON Luc, titulaire | - M. GIBERT Sébastien, suppléant |
| - M. MAGOT Stéphane, titulaire | - M. RACLOT Francis, suppléant |
| - M. PUGNET Didier, titulaire | - Mme SALANIÉ-BERTRAND Martine, suppléante |

PV du 24 JUILLET 2025

Pour la compétence : assainissement :

- M. ESTEVENON Luc, titulaire

Les délégués sont désormais les suivants :

- M. LACOMBE Robert, titulaire
- M. ESTEVENON Luc, titulaire
- M. PENCHENAT Régis, titulaire
- M. PUGNET Didier, suppléant
- M. BERTRAND Julien, suppléant
- M. CARMEILLE Gilbert, suppléant

MÊME SÉANCE

N° 2025-3-4 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PILOTAGE DE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE « DÉCHETS 2035 ».

Le Président rappelle à l'assemblée que le Plan stratégique « Déchets 2035 » adopté en 2023 par le SYDED du Lot visant à impliquer toutes les parties prenantes dans une économie circulaire afin de limiter la hausse du coûts de gestion des déchets. Dans ce cadre, la création d'un comité de pilotage nécessite la désignation de deux élus pour chaque collectivité de collecte.

Il est proposé de désigner le Président et le 1^{er} vice-président pour siéger au comité de pilotage de suivi du plan stratégique « déchets 2035 ».

Le comité syndical, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- M. LACOMBE Robert ;
- M. ESTEVENON Luc.

MÊME SÉANCE

N° 2025-3-5 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL – SERVICE DÉCHETS – EXERCICE 2024.

Le Président donne lecture du rapport d'activité de l'exercice 2024 Conformément à l'article L5211.39 du CGCT. Ce rapport inclut le rapport sur le prix et la qualité du service public selon l'article D2224-2 du CGCT.

Ce rapport devra faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale seront entendus.

Il sera adressé au contrôle de légalité et porté à la connaissance du public, au siège du syndicat d'une part, ainsi qu'au siège respectif des communes et communautés de communes, membres dudit syndicat, d'autre part.

Au fil de la présentation du rapport :

- page 9 : le Président rappelle l'importance de la réfection des emplacements pour limiter les arrêts de travail. Actuellement un agent à temps partiel thérapeutique après un arrêt de travail (maladie professionnelle) et un agent en arrêt suite à un accident de travail sans reprise possible.
- page 13 : le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être déposés avec les déchets non-valorisables.
- page 14 : le Président présente la journée « c'est du propre » organisée en 2024 à Salviac (comme en 2023). IL indique que des journées similaires en lien avec les écoles ont été mises en place en 2025 à Cazals et Dégagnac et encourage ses initiatives afin de sensibiliser et de fédérer toutes les générations autour de la problématique des déchets et de l'environnement.

PV du 24 JUILLET 2025

- page 15 : le Président fait part des problèmes liés à la collecte des TLC par le Relais et le risque important de retrouver des textiles dans les bacs de recyclables ou de non-valorisables à cause de l'arrêt des collectes par le Relais suite aux différents avec l'éco-organisme Refashion. Nous avons été informés ce jour de la reprise des collectes après un accord qui semble précaire.

Madame Salanié-Bertrand indique que Emmaüs arrête aussi les collectes.

Myriam Pons indique que Refashion, en lien avec le SYDED du Lot et les collectivités de collecte, va organiser des collectes événementielles dont une est prévue à Gourdon au mois de septembre.

- page 21 : monsieur Laval demande s'il est préférable de jeter en vrac ou en sacs dans les containers recyclables ; le Président indique que l'utilisation des sacs transparents est à privilégier afin d'éviter l'éparpillement des déchets en cas de vent, cela permet également une meilleure vision de la qualité des déchets pour les agents de collecte.

Myriam Pons remercie la commune de Cœur-de-Causse qui stocke des cartons de sacs afin de réapprovisionner les communes voisines.

- page 22 : le Président indique que la réorganisation des collectes sur Gourdon notamment a permis la diminution des kilomètres pour les non-valorisables, l'augmentation des kilomètres pour les recyclables (poids du recyclable en augmentation).

- page 27 : le Président remercie les agents de collecte sur le travail effectué et les résultats en termes de qualité des recyclables collectés.

- Madame Sourzat précise que pour certaines personnes âgées, le dépôt dans les containers n'est pas possible et qu'elles déposent les sacs au pied des containers.

Le Président indique qu'il n'y a pas de solution pour y remédier. Les bacs plus petits ne sont pas adaptés aux quantités à collecter.

Concernant les dépôts sauvages ou inappropriés, le Président indique que les agents ont été dotés, à leur demande, de rouleaux adhésifs avec l'inscription : Déchets refusés, à porter en déchetterie » afin d'informer les usagers lorsque les déchets ne sont pas collectés et laissés à côté des containers.

Le Président remercie les élus de leur implication dans la gestion des déchets sur leurs communes. Monsieur Mouden demande si les touristes sont comptabilisés dans les 200 kg collectés par habitant.

Le Président indique que le calcul est effectué avec la population insee (pas DGF).

Concernant la quantité de déchets collectés, le Président indique que les poids de non-valorisables à l'hôpital de Gourdon sont très importants et qu'un rendez-vous va être organisé via le Maire de Gourdon.

Monsieur Estevenon souhaite insister sur les résultats 2024, les coûts de collecte n'ont augmenté que de 0.11% et qu'il est difficile de faire mieux pour la collecte. En revanche les coûts de traitement ont progressé de près de 16%, donc le seul levier pour limiter les coûts est l'amélioration de la qualité de nos déchets, surtout limiter les erreurs de tri puisque nous payons désormais le refus de tri (472 € la tonne).

Le Président rappelle qu'il convient de prévenir les services en cas de travaux dans les communes engendrant des fermetures de voies.

Monsieur Pugnet précise que parfois cela est difficile car les demandes de travaux s'étalent sur deux ou trois mois sans précision du jour de fermeture des voies.

Le Président rappelle l'importance des élagages afin de limiter les casses sur les véhicules.

Monsieur Nadal remercie les services pour le travail effectué sur le rapport annuel.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport annuel présenté ce jour.

Fin de la séance pour la partie déchets ménagers, les élus membres de la communauté de communes Cauvaldor ne prennent pas part aux débats, ni aux votes.

Partie assainissement non collectif

N° 2025-3-6 - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2024.

Le premier vice-président donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2024, conformément à l'article L2224-5 du CGCT.

Ce rapport contient la note établie par l'agence l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Ce rapport est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Le 1^{er} vice-président fait part de ses inquiétudes quant au marché de l'immobilier qui n'est pas favorable, ce qui ne laisse présager rien de bon pour le SPANC en termes de nombre de contrôles. Le Président rappelle qu'effectivement le budget est très fragile et pourtant la somme de 20 000€ est disponible en section d'investissement.

Madame Sourzat indique que si cette somme est à l'investissement c'est qu'elle a été mise pour investir.

Myriam Pons précise que cette somme n'a pas été transférée pour un investissement mais est due à l'amortissement pratiqué sur les investissements réalisés les années précédentes.

Le 1^{er} vice-président précise également que même si nous utilisons ces 20 000 €, en cas déficit annuel répété, cette somme serait vite consommée.

Madame Sourzat évoque le problème des habitations légères non déclarées qui ne sont pas soumises ni à l'impôt, ni aux redevances. Madame Sourzat demande si le SYMICTOM ne pourrait pas interpeler les parlementaires pour une modification au niveau national.

Monsieur Mouden propose si le besoin du service n'est plus le même et, qu'il y a une baisse des contrôles, d'adapter les moyens avant d'augmenter les tarifs.

Le 1^{er} vice-président indique que nous ne sommes pas encore dans une situation de baisse effective et durable du nombre de contrôles mais rappelle que lorsque la décision de modifier la périodicité des contrôles a été prise, cela a généré une perte annuelle des recettes.

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le rapport annuel présenté ce jour.

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le président remercie l'assemblée et lève la séance.

Le Président,



Robert LACOMBE



Fait le 06 août 2025

Le secrétaire de séance,

Guy THEULET



Procès-verbal validé lors de la séance du 12 décembre 2025